

DEPARTEMENT DU RHÔNE
CANTON DE TARARE
COMMUNE DE 69490 LES OLMES
Tél. 04 74 05 67 55 – Fax 04 74 05 74 09
E-mail : mairielesolmes@gmail.com

DEMANDE DE SUBVENTION ET VERSEMENT

- 1) L'association doit être au préalable déclarée :
 - **numéro RNA** (auprès de la Sous-Préfecture de Villefranche-sur-Saône pour les associations dont le siège est sur la commune de Les Olmes)
 - **numéro SIRET** (auprès de l'INSEE)

Ces numéros sont à transmettre en mairie.

- 2) Une **demande écrite** précisant les besoins/projets avec le montant souhaité doit être déposée en mairie (par courrier ou par mail).

*La demande est à effectuer **avant le 29 février 2016**.*

- 3) Dans tous les cas, il est nécessaire de fournir au secrétariat de la mairie les documents suivants :
 - les comptes approuvés du dernier exercice clos (**compte de résultat et bilan comptable** doivent être obligatoirement **signés** par le président ou la personne ayant délégation -dans ce dernier cas, fournir le pouvoir donné au signataire-)
 - le plus récent **rapport d'activité approuvé**
 - les **coordonnées bancaires** de l'association (codes IBAN/BIC)
- 4) Dans le cas d'une modification ou pour tout premier versement d'une subvention, il faut également faire parvenir le ou les document(s) suivant(s) :
 - les **statuts en vigueur**
 - la **liste des personnes** chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau...)